

# Table des matières

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Commission consultative des politiques - Séance inaugurale : l'OMPI a un rôle d'impulsion à jouer dans la sensibilisation du public à la propriété intellectuelle</b> | <b>2</b>             |
| <b>"Faire plus avec moins"</b>   |                      |
| <b>Les États membres appuient le projet de programme et budget de l'OMPI pour 2000-2001</b>  | <b>7</b>             |
| <b>Déplacements officiels</b>  |                      |
| Soutien de l'OMPI à la créativité moldave  |                      |
| L'OMPI offre à une délégation argentine une assistance concrète à la modernisation   | <b>8</b><br><b>9</b> |
| <b>Académie mondiale de l'OMPI</b>   |                      |
| Session d'avril : tour d'horizon complet de la propriété intellectuelle  | <b>10</b>            |
| Premier forum électronique de l'AMO : exploitation des résultats   | <b>10</b>            |
| <b>Coopération pour le développement</b>   |                      |
| Conformité avec l'Accord sur les ADPIC : programme intensif de l'OMPI ciblé sur les pays les moins avancés d'Afrique   | <b>12</b>            |
| L'OMPI et l'Office marocain de la propriété industrielle organisent un voyage d'étude  | <b>14</b>            |
| <b>Promotion des innovations</b>   |                      |
| Médailles de l'OMPI  | <b>14</b>            |
| <b>Droit d'auteur</b>  |                      |
| Deux tables rondes consacrées aux droits des organismes de radiodiffusion et à la protection des bases de données  | <b>15</b>            |
| Colloque régional sur les traités Internet à l'intention des pays d'Afrique  | <b>16</b>            |
| <b>Systèmes mondiaux d'enregistrement</b>  |                      |
| Promouvoir le PCT en Amérique latine : l'union fait la force   | <b>16</b>            |
| Le Bulletin des dessins et modèles internationaux de l'OMPI est désormais disponible sur disque compact ROM  | <b>17</b>            |
| <b>Nouveaux États parties aux traités administrés par l'OMPI (janvier-mars 1999)</b>   | <b>18</b>            |
| <b>Nouvelles nationales</b>  |                      |
| Le directeur général de l'OMPI participe à la célébration du centenaire de l'Office autrichien des brevets   | <b>20</b>            |
| <b>Expositions</b>   |                      |
| L'OMPI participe au vingt-septième Salon international des inventions de Genève  | <b>20</b>            |
| <b>Conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle</b>   | <b>21</b>            |
| <b>Calendrier des réunions</b>   | <b>22</b>            |
| <b>Publications</b>  | <b>24</b>            |

## Commission consultative des politiques Séance inaugurale : l'OMPI a un rôle d'impulsion à jouer dans la sensibilisation du public à la propriété intellectuelle

REVUE DE L'OMPI

Le directeur général a invité un groupe de personnalités éminentes du monde de la politique, de la diplomatie, du droit et de l'administration publique à dire comment, de leur point de vue, le système international de la propriété intellectuelle pourrait être mieux exploité pour promouvoir le développement économique et être un élément catalyseur du bien-être social et culturel.

“À la veille du XXI<sup>e</sup> siècle”, a déclaré M. Idris en ouvrant le 15 avril dernier la session inaugurale de la Commission consultative des politiques (CCP), “l'information et les connaissances deviennent des nouveaux facteurs de production qui

rivaliseront bientôt avec les facteurs économiques classiques que sont la terre, le travail et le capital”. À l'ère de l'information dans laquelle nous sommes, la protection des actifs de propriété intellectuelle est cruciale pour aiguillonner la créativité et transformer cette créativité, alliée au savoir et à l'information, en richesses matérielles et culturelles.

C'est la première fois dans l'histoire de l'OMPI, dont les origines remontent à un siècle, qu'un groupe de cette nature a été rassemblé pour formuler de manière indépendante des recommandations au directeur général.

*“La question fondamentale que je vous soumetts aujourd'hui est de savoir comment nous tous – politiciens, penseurs, individus et organisations internationales – pouvons contribuer à libérer le potentiel de création et d'invention et canaliser cette énergie au profit d'un développement sensible et durable”, a dit M. Idris aux membres de la CCP.*



Photo : H. Salgado

La revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

**Administrateur aux publications**

OMPI

34, chemin des Colombettes  
C.P.18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur : 41 22 733 54 28

Adresse électronique :

Wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

**M. le rédacteur en chef**

Revue de l'OMPI

(à l'adresse ci-contre)

© 1999 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

## Membres de la Commission consultative des politiques



Photo : H. Salgado

AHTISAARI Martti, président (Finlande)

AMIGO CASTAÑEDA Jorge, directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (Mexique)

ARAI Hisamitsu, vice-ministre aux affaires internationales du Ministère japonais du commerce international et de l'industrie

BAHADIAN Adhemar Gabriel, ambassadeur et représentant permanent adjoint du Brésil à Genève

BANGEMANN Martin, membre de la Commission européenne chargé des affaires industrielles, des techniques de l'information et des télécommunications (Allemagne)

BATCHELOR Sheila (Mme), directrice générale de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (Canada) (membre d'office)

BERNARD Daniel, ambassadeur de France au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S.A.R. le Prince El-HASSAN Bin Talal (Royaume hachémite de Jordanie)

ESSY Amara, ministre d'État et ministre des affaires étrangères (Côte d'Ivoire)

GABAY Mayer, premier vice-président du Tribunal administratif des Nations Unies, président des

commissions de révision des lois sur les brevets et sur le droit d'auteur du Ministère israélien de la justice

GHOSE Arundhati (Mme), membre de la Commission de la fonction publique de l'Union indienne, ancienne ambassadrice et représentante permanente de l'Inde à Genève

GYGER Walter, ambassadeur et représentant permanent de la Suisse, Genève

HERMASSI Abdelbaki, ministre de la culture (Tunisie)

HÖYNCK Wilhelm, ancien ambassadeur et représentant permanent de l'Allemagne à Genève

JENNINGS Sir Robert, ancien président de la Cour internationale de justice (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

KADIRGAMAR Lakshman, ministre des affaires étrangères (République socialiste démocratique de Sri Lanka)

LEHMAN Bruce, président de l'International Intellectual Property Institute, ancien vice-secrétaire au commerce et commissaire aux brevets et aux marques (États-Unis d'Amérique)

MENEM Carlos, président de la République d'Argentine

NYERERE Julius, ancien président de la République-Unie de Tanzanie

OLSSON Henry, conseiller spécial du gouvernement au Ministère suédois de la justice et ancien directeur, à l'OMPI, du Département du droit d'auteur

PERSAD-BISSESSAR Kamla (Mme), ministre des affaires juridiques de la République de Trinité-et-Tobago

PORZIO Marino, avocat, conseiller auprès du Ministère des affaires étrangères du Chili et ancien vice-directeur général de l'OMPI

PRETNAR Bojan, directeur de l'Office slovène de la propriété intellectuelle et représentant permanent de la Slovénie auprès de l'OMPI

RAMOS Fidel, ancien président des Philippines

SIDOROV Vasily, ambassadeur et représentant permanent de la Fédération de Russie à Genève

SOARES Mario, ancien président du Portugal

SONG Jian, vice-président de la Conférence consultative politique du peuple de Chine et ancien conseiller d'État chargé du développement scientifique et technique (République populaire de Chine)

WEEKES John, ambassadeur et représentant permanent du Canada à Genève

## La CCP constitue un groupe d'étude

La CCP a décidé de constituer un groupe d'étude chargé d'examiner notamment trois questions : le texte d'une éventuelle déclaration ou charte de la propriété intellectuelle, l'équilibre entre droits privés de propriété intellectuelle et intérêt public et enfin l'importance de développement économique et social en terme de propriété intellectuelle, en particulier dans les pays en développement.

Le directeur général a ajouté que la communauté internationale a plusieurs défis à relever dans le domaine de la propriété intellectuelle, dont le moindre n'est pas la nécessité de dépolitiser le débat international sur la propriété intellectuelle "pour prouver qu'il ne s'agit plus désormais d'un faux problème opposant démunis et nantis". Il a aussi évoqué la nécessité de démythifier la propriété intellectuelle "afin que les responsables, les dirigeants, les consommateurs, les contribuables et le grand public la considèrent tout aussi digne de respect et d'intérêt que d'autres formes traditionnelles de propriété". Une autre question cruciale soulevée par le directeur général est la nécessité d'aider les pays en développement et les pays en transition à "libérer le potentiel de créativité et d'invention de leurs peuples en le canalisant vers des applications commercialement viables pour le marché". Il a ajouté qu'il est nécessaire de permettre à ces pays d'exploiter le système de la propriété intellectuelle au profit de la production, du commerce et de la concurrence.

M. Idris a souligné qu'il est urgent d'aborder ces questions à la lumière des statistiques qui montrent que sur les 4,4 milliards d'individus du monde en développement, un sur trois manque d'eau potable et un sur quatre ne dispose pas d'un logement convenable, tandis qu'un enfant sur cinq n'a pas accès à l'enseignement secondaire. M. Idris a appelé les membres de la commission à faire connaître leur point de vue sur ces questions et d'autres problèmes connexes afin de déterminer comment faire pour que l'OMPI, gardienne de la législation et garante de l'harmonisation des pratiques en matière de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, ne se laisse pas dépasser par la rapidité de l'évolution technique, de sorte que des phénomènes nouveaux tels que l'Internet ne viennent pas démanteler ni ébranler la superstructure internationale de la propriété intellectuelle.

"J'attends avec intérêt vos points de vue et vos conseils. Je suis totalement convaincu qu'en étroite concertation avec nos États membres – les propriétaires de cette Organisation – ils nous aideront à mettre en place le meilleur environnement possible pour permettre à l'OMPI de continuer à œuvrer avec efficacité et contribueront à donner à la propriété intellectuelle la place qui lui revient dans le paysage économique, social et culturel du XXI<sup>e</sup> siècle", a-t-il ajouté avant d'ouvrir le débat général.



Photo : H. Salgado

S.A.R. le Prince El-Hassan de Jordanie a déclaré qu'à l'issue de la réunion il avait de grands espoirs pour l'avenir. "Je suis arrivé ici en pensant au problème du prix des manuels et des logiciels pour les étudiants, au coût que supposent notamment pour les États la création d'offices nationaux et l'organisation de la formation du personnel. Mais après la réunion, je suis convaincu que nous devons envisager les choses de façon positive et penser à activer les flux d'investissement étranger, à améliorer la qualité pour les consommateurs, à promouvoir des exportations spécifiques et à éviter les sanctions."

S.A.R. le Prince El Hassan de Jordanie

La séance de la matinée a été consacrée à une série d'exposés :

- *"Questions clés de propriété intellectuelle au XXI<sup>e</sup> siècle"* par M. Marino Porzio, conseiller auprès du Ministère chilien des affaires étrangères et ancien vice-directeur général de l'OMPI
- *"La propriété intellectuelle, outil pour le développement"* par M. Bruce Lehman, président de l'International Intellectual Property Institute (Washington) et ancien secrétaire adjoint au commerce et commissaire aux brevets et aux marques de l'Office des brevets et des marques (Ministère du commerce des États-Unis d'Amérique)
- *"L'évolution future du cadre juridique international de la protection de la propriété intellectuelle"* par M. Bojan Pretnar, directeur de l'Office slovène de la propriété intellectuelle
- *"Le rôle futur de l'OMPI au sein de la communauté internationale et de la communauté des Nations Unies"* par M. Mayar Gabay, premier vice-président du Tribunal administratif des Nations Unies et président des commissions de révision de la loi sur les brevets et de la loi sur le droit d'auteur du Ministère israélien de la justice
- *"Une charte mondiale de la propriété intellectuelle"* par M. Hiramitsu Arai, vice-ministre aux affaires internationales du Ministère japonais du commerce international et de l'industrie.

Les membres de la CCP ont commencé à débattre de façon informelle des questions soulevées par le directeur général et au cours des exposés. Celles-ci portaient essentiellement sur le rôle essentiel de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement économique. Certains des membres de la commission ont appelé à la définition préalable d'un projet d'ensemble, qui devra se traduire en avantages tangibles pour l'individu, la propriété intellectuelle servant d'instrument à cette fin. Il a été question de l'incidence de la



Photo : H. Saigado

Fidel Ramos, ancien président  
des Philippines

*S'exprimant à la fin de la réunion, M. Ramos, ancien président des Philippines, a aussi souligné l'importance de la coopération internationale pour le bien-être économique, social et culturel, déclarant : "Dans un environnement de haute technologie en perpétuelle mutation, c'est le mot "partage" qui ressort en matière de droits de propriété intellectuelle. Il faudra continuer à tendre vers une structure internationale large et réactive pour la coopération et l'intégration."*

mondialisation de la propriété intellectuelle et de la nécessité de faire participer et d'intégrer toutes les parties intéressées, notamment le secteur privé et la société civile.

Certains membres ont souligné que bien souvent les pays en développement souffrent non pas du manque de textes législatifs ou réglementaires mais des difficultés que pose leur mise en application. Tous les membres ont souligné l'urgente nécessité de mettre en œuvre des plans de sensibilisation, d'éducation et de soutien. Il a été estimé que l'OMPI pourrait jouer un rôle d'impulsion important au niveau mondial sur toutes ces questions.

La CCP a conclu ses travaux en convenant d'instituer un groupe d'étude qui sera chargé d'élaborer le texte d'une éventuelle charte ou déclaration mondiale de la propriété intellectuelle, contribuant à placer la propriété intellectuelle dans un contexte économique, social et culturel plus large. Ce texte reconnaîtrait à la propriété intellectuelle la qualité de facteur de production essentiel, au même titre que le capital ou la main-d'œuvre. En même temps, il pourrait réaffirmer le rôle crucial de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique, en particulier dans les pays en développement. Le groupe d'étude se penchera aussi sur l'élaboration d'un projet d'ensemble permettant de mieux cerner les missions actuelles et futures de la propriété intellectuelle et de l'OMPI.

Le groupe d'étude examinera en outre la question de l'usage et de l'abus des droits de propriété intellectuelle et de l'équilibre à réaliser entre intérêts privés et publics. La commission a souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale pour promouvoir les droits de propriété intellectuelle, afin que ceux-ci deviennent réellement un outil de création de richesses au bénéfice de tous les peuples.

## “Faire plus avec moins” Les États membres appuient le projet de programme et budget de l'OMPI pour 2000-2001

Les États membres de l'OMPI ont déclaré adhérer au programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001, que le directeur général, M. Kamil Idris, a présenté le 26 avril au Comité du programme et budget et qui sera officiellement soumis aux assemblées de l'OMPI pour adoption en septembre.

Le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001, décrit par M. Idris comme une “stratégie globale de développement de la propriété intellectuelle” reposant sur une approche qui consiste “à faire plus avec moins de ressources”, prévoit un budget de 409,7 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 8,1% par rapport à l'exercice biennal 1998-1999 (378,9 millions de francs suisses). Les recettes prévues pour la même période se chiffrent à 409,8 millions de francs suisses contre 391,8 millions de francs suisses au cours de l'exercice budgétaire précédent. L'excédent de l'exercice 2000-2001 devrait donc être négligeable.

Une autre caractéristique du budget est la réduction des contributions des États membres, qui est de 10%

par rapport à 1999, année au cours de laquelle était déjà intervenue une réduction de 10% par rapport à 1998. À la différence d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, l'OMPI est en grande partie autofinancée et tire ses ressources des services d'enregistrement internationaux qu'elle rend au secteur privé.

Le programme et budget comporte aussi la proposition d'abaisser de nouveau les taxes du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de 13% en moyenne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Avec cette mesure, qui fait suite à deux autres réductions des mêmes taxes, intervenues en 1998 puis en 1999, les recettes du PCT devraient être réduites de 29,2% au total.

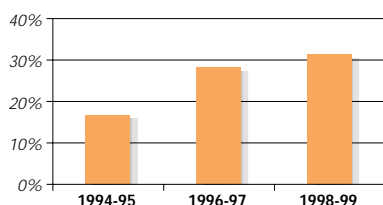
Au cours de la réunion du comité, les États membres ont largement souscrit à l'approche adoptée par le directeur général dans la présentation du projet de programme et budget. De nombreuses délégations ont fait l'éloge de la transparence et de la méthodologie axée sur les résultats qui caractérisent le processus. Une délégation a relevé que l'OMPI apparaît comme l'une des premières, parmi les institutions

des Nations Unies, en termes de transparence, de budgétisation axée sur les résultats et de reddition de comptes. Pour la première fois, le projet de programme et budget de l'Organisation comporte des indicateurs d'exécution qui permettront aux États membres d'évaluer dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints.

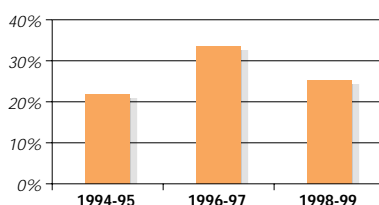
Certains membres du comité s'étant inquiétés de l'augmentation du budget, à laquelle ils auraient préféré une croissance zéro, le directeur général a expliqué que le monde des affaires fait de plus en plus appel aux services de l'OMPI. Il est en outre de la plus haute importance, a-t-il souligné, d'aider les pays à mettre en œuvre l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) après le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Il a enfin insisté sur le fait que l'augmentation du budget ne s'accompagne pas d'une augmentation des contributions des États membres, puisque l'OMPI s'autofinance dans une large mesure. En fait, a-t-il fait observer, le nouveau programme et budget propose une réduction des contributions des États membres.

À l'issue des débats, le président du comité, M. Arturo Hernandez Basave (Mexique), a dit que le contenu et la forme du projet de programme et budget semblent recueillir une très large adhésion. Il a ajouté, en résumé, que, bien que certaines questions aient été soulevées – comme il est normal dans le cadre de l'examen d'un budget –, un consensus s'est généralement dégagé en faveur des propositions du directeur général.

Progression des recettes



Progression des dépenses



# Déplacements officiels

## Soutien de l'OMPI à la créativité moldove

En visite en République de Moldova pour deux jours d'entretiens intensifs, du 22 au 24 avril 1999, le directeur général de l'OMPI a réaffirmé l'engagement de l'Organisation à soutenir les efforts déployés par ce pays pour renforcer son système de propriété intellectuelle.

Au cours d'un entretien avec le premier ministre, M. Ion Sturza, M. Idris s'est félicité de la participation active de la République de Moldova aux traités de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI. Il a assuré que l'Organisation continuerait de contribuer à améliorer la compréhension en Moldova des questions de propriété intellectuelle, dont il a souligné l'importance pour le développement économique, social et culturel.

Le directeur général a réitéré ce message devant une réunion de parlementaires. "À n'en pas douter, a-t-il déclaré, le système de propriété intellectuelle contribuera fortement à convertir l'innovation

en prospérité, laquelle, à son tour, se traduira dans le pays par le développement et la croissance économique."

M. Idris s'est entretenu avec M. Oleg Stratulat, vice premier ministre, M. I Leanca, premier vice-ministre aux affaires étrangères, M. Dumitru Diacov, président du Parlement, M. Andrei Andriesh, président de l'Académie des sciences, M. Eugen Stashkov, directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires. Il s'est également entretenu avec des représentants de la Commission de la culture, de la Commission de l'éducation, de la Commission de l'industrie et de la privatisation, et avec des membres de la communauté universitaire.

M. Idris a aussi participé à une cérémonie officielle à l'Université d'État de la République de Moldova, au cours de laquelle il a été nommé docteur *honoris causa*.

Dans son discours d'acceptation, M. Idris a "confirmé l'engagement sans réserve de l'OMPI en faveur de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin d'apporter une aide spécifique aux inventeurs".

Au cours des réunions auxquelles il a participé, le directeur général a souligné que la propriété intellectuelle est en train de devenir l'une des principales composantes des économies fondées sur les connaissances. "À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, les connaissances et l'information sont apparues comme étant, de manière déterminante, à la source de la production", a-t-il déclaré. Évoquant la croissance phénoménale que connaissent les secteurs des logiciels et des loisirs fondés sur l'information et les connaissances, il a fait observer que "ces secteurs doivent leur succès à la créativité, aux connaissances mais également à l'information ... et qu'au cœur de tout cela réside le système de propriété intellectuelle".



Chaleur de l'accueil traditionnel : l'offrande du pain et du sel à M. Kamil Idris, ici avec M. Eugène M. Stashkov, directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI)

Depuis qu'elle a obtenu son indépendance en 1991, la République de Moldova a réalisé des progrès considérables en promulguant des textes législatifs dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur. Devenue membre de l'OMPI en décembre 1991, la République de Moldova a, depuis, ratifié les principales conventions administrées par l'OMPI, telles que la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.



Soulignant les possibilités qu'offre l'économie numérique émergente, il a mis l'accent sur les principaux défis que doivent relever les décideurs pour créer les conditions nécessaires qui permettront au potentiel d'invention et d'innovation des créateurs moldaves de s'exprimer en étant soutenu.

Parmi ces défis, on peut citer la nécessité de mettre sur pied des systèmes stables et efficaces de protection de la propriété intellectuelle. Cela encouragerait le transfert des techniques et ouvrirait les marchés à l'investissement étranger. "La promotion des droits de propriété intellectuelle et l'investissement sont dans cet esprit indissociables", a déclaré M. Idris, qui a aussi souligné la nécessité de promouvoir l'innovation au niveau national, afin d'aider les inventeurs à créer, à améliorer et à commercialiser des techniques endogènes. Il faudrait aussi intensifier la coopération internationale, afin de veiller à ce que la mondialisation n'entraîne pas une marginalisation, c'est-à-dire à ce que "les œuvres de l'esprit soient à la disposition de toutes les communautés et de toutes les nations".

## **L'OMPI offre à une délégation argentine une assistance concrète à la modernisation**

Le 19 avril 1999, le directeur général a reçu deux membres de la Chambre des députés d'Argentine, M. Humberto Roggero, représentant du *Bloque Justicialista* (parti justicialiste) et M. Federico Storani, porte-parole du *Bloque Radical* (parti radical) avec lesquels il s'est entretenu de coopération en matière de propriété intellectuelle. Bien que de bords politiques différents, les deux députés étaient venus à l'OMPI avec un objectif commun : la modernisation du système argentin de la propriété intellectuelle, voulue par l'un et l'autre partis. Cette attitude parlementaire favorable est confortée par le monde de l'entreprise argentin, qui milite efficacement en faveur d'une protection accrue de la propriété intellectuelle afin de renforcer le développement économique dans le pays. L'Argentine se place déjà au premier rang des utilisateurs de la protection de la propriété intellectuelle en Amérique latine.

Au cours de leur visite, les deux députés se sont vu exposer en détail l'assistance technique que l'OMPI peut offrir en matière de modernisation des offices de propriété intellectuelle et d'actualisation de la législation. Il a en outre été question du rôle que le Mercosur peut jouer dans le développement futur du système de propriété intellectuelle et des retombées favorables que cela aurait pour le développement économique. Les visiteurs se sont également entretenus avec M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI, au sujet des activités envisageables entre leur gouvernement et l'OMPI au titre du programme de coopération pour le développement. S.E. M. Guillermo Enrique Gonzáles, ambassadeur et représentant permanent à la Mission permanente de l'Argentine à Genève, participait également à ces entretiens.

# Académie mondiale de l'OMPI

## Session d'avril : tour d'horizon complet de la propriété intellectuelle

Du 19 au 27 avril, l'Académie de l'OMPI a accueilli pour un cours intensif de propriété intellectuelle des participants de pays anglophones d'Afrique et des Caraïbes.

Le premier jour, les participants se sont vu présenter l'OMPI, ses objectifs et ses activités concernant les pays en développement. Cet aperçu du travail de l'Organisation a été complété par des exposés sur les principes fondamentaux de la propriété industrielle et du droit d'auteur.

Une fois achevé ce travail de fond, les participants se sont intéressés aux systèmes d'enregistrement international de l'OMPI, à savoir le PCT pour les brevets, le système de

Madrid pour les marques et l'Arrangement de La Haye pour les dessins et modèles industriels. En outre, une visite à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne, leur a permis de comparer les méthodes d'un office national européen de propriété intellectuelle avec celles appliquées dans leur propre pays.

Il a aussi été question du rôle important des nouvelles techniques dans les domaines de la protection de la propriété intellectuelle, avec des exposés sur les thèmes suivants :

- la propriété intellectuelle en tant que facteur d'évolution technologique

- l'incidence des techniques nouvelles sur la protection des droits de propriété intellectuelle
- la protection de la propriété intellectuelle au XXI<sup>e</sup> siècle : enjeux et perspectives
- l'OMPI sur l'Internet et l'Intranet : démonstration

Une autre partie importante de ce cours a été consacrée à des exemples concrets illustrant le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement socio-économique. À ce titre ont été présentés des rapports relatifs aux pays suivants : Afrique du Sud, Éthiopie, Gambie, Ghana, Jamaïque, Malawi, Ouganda, Suisse,



Pour s'inscrire à un cours de l'académie de l'OMPI (enseignement à distance), l'adresse est la suivante : <http://academy.wipo.int>.

## Premier forum électronique de l'AMO : exploitation des résultats

En mars, l'Académie mondiale de l'OMPI (AMO) a mis un terme à son premier forum électronique en ligne pour commencer à en analyser les résultats. Ce forum avait été ouvert dans le but de recueillir informations et points de vue sur les stratégies à adopter pour l'élaboration de méthodologies nouvelles d'enseignement de la propriété intellectuelle à l'intention d'étudiants et de chercheurs du monde entier, aussi bien dans le cadre des programmes traditionnels d'enseignement du droit que des facultés d'ingénierie ou de gestion. Ce forum a aussi constitué un moyen pour l'académie d'attirer l'attention sur l'intérêt d'utiliser des techni-

ques de l'information modernes pour la prestation de services de formation, d'enseignement et de consultation fondés sur l'électronique, et pour étendre le bénéfice des services d'enseignement à un public beaucoup plus large qu'il n'était auparavant possible.

Les participants ont été invités à communiquer leurs observations par courrier électronique ou sur l'Internet; les enseignements que ce premier forum électronique permettra de tirer constitueront une base solide à partir de laquelle il sera possible d'élaborer une gamme complète de services de formation, d'enseignement et de consultation

Zambie et Zimbabwe. Les participants se sont ensuite transportés sur le terrain, à l'usine Nestlé de Vevey, où ils ont pu visiter le siège de l'entreprise, récemment réaménagé, et visionner des exposés vidéo sur le volet d'activité "brevets et marques" de la société Nestlé et donnant un aperçu des activités de la société en Afrique et dans les Caraïbes.

En plus des exposés sur ces domaines d'activité traditionnels de l'OMPI, les participants ont aussi pu avoir un aperçu des travaux que mène l'Organisation en ce qui concerne des questions émergentes d'intérêt mondial, en particulier la protection au titre de la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et de la biodiversité, domaine d'activité relativement nouveau pour l'OMPI, que l'Organisation s'attache à documenter en organisant des missions d'enquête depuis juin 1998.

Le cours s'est achevé par un regard sur les aspects législatifs et pratiques de la sanction des droits de propriété intellectuelle.

fondés sur l'électronique et complémentaires. Cela se traduira, notamment, par :

- des programmes d'étude et des matériels didactiques nouveaux et améliorés répondant aux besoins d'une gamme de plus en plus diversifiée d'acteurs de la propriété intellectuelle;
- des mécanismes efficaces d'enseignement à distance via l'Internet, tels que classes virtuelles, vidéoconférences et matériels didactiques téléchargeables constamment actualisés;
- une meilleure coopération entre institutions nationales et régionales de formation.

*Pour s'inscrire à un cours de l'académie de l'OMPI (enseignement à distance), l'adresse est la suivante : <http://academy.wipo.int>.*

## La date de la conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des brevets est fixée

Après trois ans et demi de discussions sur le projet de Traité sur le droit des brevets (PLT), les États membres de l'OMPI ont récemment fait d'importants progrès sur la voie de l'harmonisation, au niveau mondial, des formalités en matière de brevets. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a examiné en détail le projet de PLT à sa deuxième session, qui s'est tenue à Genève du 12 au 23 avril 1999, et au terme de laquelle ses membres se sont mis d'accord sur un certain nombre de points, notamment la date de la conférence diplomatique (11 mai – 2 juin 2000).

Le projet de traité vise à simplifier les conditions fixées par les offices de brevets pour le dépôt des demandes et le maintien en vigueur des brevets : obtention d'une date de dépôt, forme et contenu de la demande (par exemple dépôt électronique), constitution de mandataire, prorogation d'un délai fixé par l'office, rétablissement des droits et des revendications de priorité, etc. Pour que le traité reste aussi simple que possible et pour éviter la multiplication des normes internationales en la matière, ses dispositions renvoient le plus souvent possible à celles du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de son règlement d'exécution.

Le SCP a approuvé la plupart des dispositions qui constitueront la proposition de base dont sera saisie la conférence diplomatique, à l'exception de celles qui concernent la prorogation d'un délai fixé par l'office et le rétablissement des droits. Aucune mesure d'harmonisation internationale ne pourra être prise à ce sujet avant un examen plus poussé des différents systèmes nationaux. Le comité a par ailleurs décidé que les dispositions renvoyant à la forme ou au contenu des demandes internationales selon le PCT doivent encore être améliorées du point de vue juridique et technique.

Le SCP s'est également intéressé à la question de la réduction des taxes perçues par les offices de brevets. Il a décidé que ce genre de mesures pourrait dans certains cas être favorable aux inventeurs et a convenu de revenir sur cette question à sa prochaine réunion.

Cette session a réuni les délégations de 71 États membres, de quatre organisations intergouvernementales et de 21 organisations non gouvernementales (ONG). La prochaine session du SCP aura lieu au début du mois de septembre, à Genève.

# Coopération pour le développement

## Conformité avec l'Accord sur les ADPIC : programme intensif de l'OMPI ciblé sur les pays les moins avancés d'Afrique

En mars et avril se sont tenus trois colloques sous-régionaux organisés par l'OMPI sur le thème central de la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Chacun a commencé par un examen approfondi de l'Accord sur les ADPIC.

### Chutes Victoria

Le premier de ces colloques s'est tenu du 29 au 31 mars, dans le cadre grandiose des chutes Victoria, au Zimbabwe. Il était organisé avec le concours de l'ARIPO (Organisation régionale africaine de la propriété industrielle) et du Gouvernement zimbabwéen, et rassemblait des participants venus des pays anglophones suivants : Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Kenya, Maurice, Namibie, Seychelles et Zimbabwe.

En ce qui concerne les exigences générales de l'Accord sur les ADPIC, les travaux ont notamment porté sur les points suivants :

- la protection des expressions du folklore
- la perspective de négociations en vue de l'instauration d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins.

En ce qui concerne la sanction des droits de propriété intellectuelle, les participants ont noté que dans de nombreux pays en développement, les autorités douanières se préoccupent essentiellement de prévenir la contrebande et la perte de recettes qu'elle entraîne. Ils sont convenus que ces autorités doivent changer de rôle pour s'orienter progressivement vers la protection de la société et du consommateur.

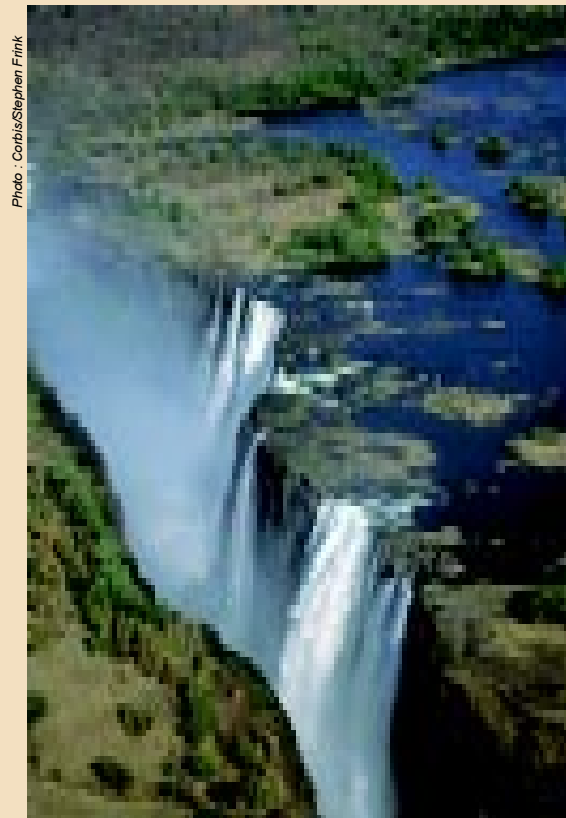


Photo : Corbis/Stephen Frink

Les chutes Victoria, au Zimbabwe



Les participants du colloque de Banjul, consacré aux pays les moins avancés

Ces travaux ont été suivis par deux tables rondes, dont la première a porté sur l'état de la législation de la propriété intellectuelle dans les pays invités et sur les différences, d'un ressort à un autre, dans les normes relatives aux preuves à fournir à l'appui d'une allégation de contrefaçon. Ont également été considérés

- la possibilité d'accorder plus de temps aux pays les moins avancés (PMA) pour satisfaire aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC

- les avantages que peuvent avoir les pays en développement à assurer la protection des variétés végétales.

Une deuxième table ronde a ensuite été consacrée à l'initiative menée conjointement par l'OMPI et l'OMC tendant à apporter une assistance technique pour aider les pays à respecter la date limite pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC; il y a notamment été question de la demande formulée par l'ARIPO de se voir accorder le statut d'observateur au Conseil des ADPIC. Note a été prise que la plupart des pays industrialisés ont achevé le travail d'adaptation de leurs législations à l'Accord sur les ADPIC et que l'assistance de l'OMPI en cette matière n'est pas limitée aux États membres de l'Organisation.

## Douala

Le deuxième colloque s'est tenu à Douala, du 6 au 8 avril. Organisé en coopération avec le Gouvernement camerounais, il était ciblé sur des pays francophones : Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon et Sénégal.

Au cours de ces trois journées, ont notamment été traités les sujets suivants :

- les conséquences économiques de la piraterie,
- les moyens d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle,
- les incidences économiques de l'Accord sur les ADPIC,
- l'état de la législation nationale dans les pays participants.

Les travaux se sont achevés par une table ronde au cours de laquelle il a été envisagé d'élaborer un calendrier de suivi avec les comités nationaux pour surveiller la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

## Banjul

Le dernier colloque, organisé avec la coopération du Gouvernement gambien, s'est tenu du 12 au 14 avril. Consacré à l'Accord sur les ADPIC, ce colloque était ciblé sur les pays africains anglophones les moins avancés que sont l'Érythrée, l'Éthiopie, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et la Zambie.

Au cours de l'examen des dispositions générales de l'Accord sur les ADPIC, les questions suivantes ont notamment été abordées :

- la reproduction illégale d'œuvres d'artistes locaux dans des pays voisins
- les travaux de l'OMPI sur les questions mondiales de propriété intellectuelle, notamment la protection du folklore
- les travaux de l'OMPI concernant le transfert de techniques
- l'éventualité d'un élargissement des compétences de l'ARIPO aux questions de droit d'auteur.

Les participants ont en outre visionné une vidéo sur la contrefaçon, illustrant le rôle nouveau que les douaniers sont appelés à jouer. S'en est suivie une discussion sur les dommages que les marchandises piratées causent à l'économie d'un pays.

Au cours des deux tables rondes qui ont suivi les exposés principaux, les participants se sont réjouis d'apprendre que l'OMPI avait créé une unité des pays les moins avancés afin d'aider ces pays à progresser, en particulier, dans des domaines nouveaux et émergents tels que le commerce électronique, l'Internet et les questions mondiales de propriété intellectuelle.

Ces colloques ont tous trois suscité un intérêt considérable, et les participants les ont jugés éminemment utiles pour déterminer quels changements devraient être apportés à la législation et sur quels points il y aurait besoin d'une législation nouvelle.

Ces colloques devraient avoir facilité la prise des mesures nécessaires, à l'échelon national, pour assurer le respect des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.



*Au colloque de Banjul, un discours d'ouverture a été prononcé par Mme Sallah-Njie, Solicitor General et secrétaire aux affaires juridiques de Gambie (au centre)*

## L'OMPI et l'Office marocain de la propriété industrielle organisent un voyage d'étude



Les participants devant l'Office marocain de la propriété industrielle, qui fait fonction à titre expérimental d'office de formation pour la région

Cinq représentants des offices de propriété intellectuelle de l'Algérie, de Djibouti et de la Tunisie ont participé à un voyage d'étude sur le système de Madrid, d'abord au siège de l'OMPI, du 1<sup>er</sup> au 4 mars, puis à l'Office marocain de la propriété industrielle, à Casablanca, du 8 au 12 mars. Ce voyage d'étude avait pour objet de familiariser les participants avec les procédures d'enregistrement en vertu de l'Arrangement de Madrid et du

Protocole relatif à cet arrangement. La formation à l'OMPI a commencé par un exposé général sur le système d'enregistrement et une visite guidée du service d'enregistrement. Cet exposé a été suivi d'une présentation de ROMARIN, disque compact ROM qui regroupe tous les enregistrements internationaux de marques effectués par l'OMPI (base de données) et pouvant faire l'objet d'une recherche.

Les sujets ci-après ont aussi été abordés :

- rôle d'un office national en tant qu'office d'origine;
- automatisation des systèmes d'enregistrement international;
- système international de classement des marques.

La formation à Genève s'est achevée par deux exposés : le premier portait sur les activités de l'OMPI dans le cadre de son programme de coopération pour le développement et le second présentait les cours de formation proposés par l'Académie mondiale de l'OMPI.

À l'Office marocain de la propriété industrielle, qui sert depuis quelque temps, à titre expérimental, d'office de formation pour la région, les participants ont pu voir comment l'office traite les demandes internationales au cours d'une visite approfondie de celui-ci.

## Promotion des innovations

### Médailles de l'OMPI



#### Bénin

Trois médailles d'or de l'OMPI ont été décernées le 26 avril 1999 dans le cadre d'INNOTEB 99, troisième salon des inventions et des innovations techniques.

M. André SOVI GUIDI a reçu la médaille d'or de l'OMPI, dans la catégorie meilleur inventeur de 1999, pour un *appareil permettant de capsuler les bouteilles de façon hermétique*.

Mme Sébastienne ADJADOGBÉJI a reçu la médaille d'or de l'OMPI, dans la catégorie meilleure invention présentée par une inventrice, pour un *procédé permettant d'obtenir du lait à partir du soja*.

M. Philippe HOUNSOU a reçu la médaille d'or de l'OMPI, dans la catégorie meilleure invention présentée par un jeune inventeur, pour un *système de téléphone sans fil, pour trois personnes, incorporé dans une station radioélectrique*.

## Droit d'auteur

### Deux tables rondes consacrées aux droits des organismes de radiodiffusion et à la protection des bases de données

Deux tables rondes sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion et la protection des bases de données ont eu lieu en avril, conformément à la recommandation faite par le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes en novembre 1998.

#### Minsk

La première table ronde s'est tenue à Minsk (République du Bélarus), du 14 au 16 avril 1999. Elle visait à faciliter les échanges de vues entre les pays de la région afin que ceux-ci puissent mieux définir leur position en ce qui concerne la protection des droits des organismes de radiodiffusion et une éventuelle protection *sui generis* des bases de données, questions qui seront examinées au cours de la deuxième session du comité permanent (Genève, du 4 au 11 mai 1999).

La table ronde a permis de mettre en évidence le fait que les pays de la région sont, en général, favorables à l'établissement de nouvelles normes internationales pour les organismes de radiodiffusion car leur législation nationale sur le droit d'auteur prévoit déjà d'octroyer certains droits à ces organismes en vertu d'un éventuel nouveau traité (p. ex. : droit de réémission et droit de distribution par câble de leurs émissions). Les participants ont demandé que des études supplémentaires soient conduites en ce qui concerne un système de protection particulier des bases de données. Ils ont aussi demandé que ces deux sujets soient maintenus à l'ordre du jour du comité permanent.

Les pays ci-après ont participé à la table ronde qui s'est tenue à Minsk : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine.

#### Vilnius

La table ronde qui s'est tenue à Vilnius (Lituanie) a été ouverte le 20 avril par M. Saulius Šaltenis, ministre de la culture de la République de Lituanie.

Les discussions et les observations ont porté sur les techniques nouvelles, notamment l'Internet et l'incidence actuelle et future de celui-ci sur les bases de données, ainsi que sur la nécessité de prévoir une protection appropriée pour les produits et services liés à ces bases. En ce qui concerne les droits des organismes de radiodiffusion, des échanges de vues animés ont eu lieu, au cours desquels une distinction a été

opérée entre les radiodiffuseurs en tant qu'utilisateurs d'œuvres, de représentations ou exécutions et de phonogrammes et les radiodiffuseurs en tant que titulaires de droits connexes dont la protection aura été améliorée. Les participants ont porté le plus grand intérêt à ces échanges de vues, principalement parce qu'ils ont mis en évidence un conflit d'intérêts éventuel entre les auteurs et les autres titulaires de droits connexes.

Plusieurs participants ont mentionné l'expérience de la Communauté européenne dans ces domaines et la situation générale dans la région, y compris des accords bilatéraux avec la Communauté européenne.

Des personnes venant de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Roumanie et de la Slovaquie ont participé à cette table ronde.

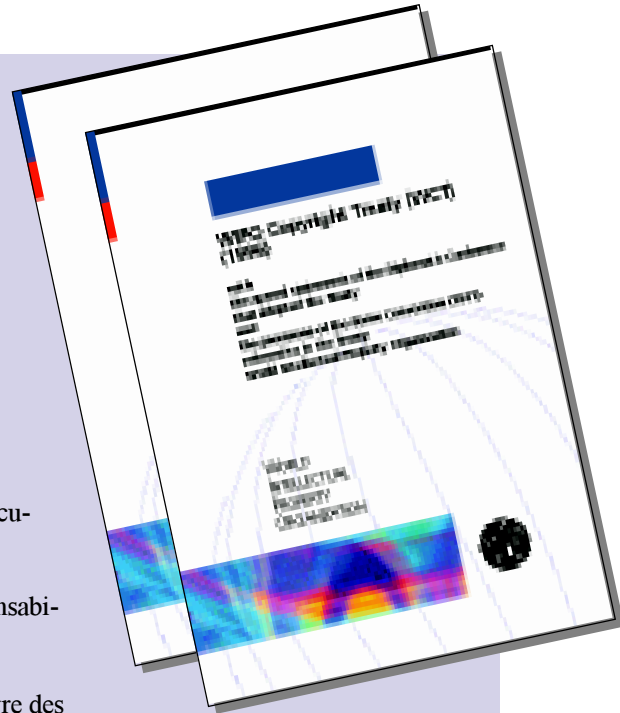
## Colloque régional sur les traités Internet à l'intention des pays d'Afrique

L'OMPI a organisé un colloque régional sur les traités Internet, c'est-à-dire sur le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), en coopération avec le Ministère de l'information et de la radiodiffusion de la République de Namibie, qui s'est tenu à Windhoek (Namibie).

Ce colloque a commencé par un aperçu comparatif des législations de droit d'auteur dans les pays d'Afrique avant de mettre l'accent sur les deux nouveaux traités Internet. Parmi les sujets abordés figuraient :

- les droits actuels et les nouveaux droits prévus par les traités;
- les nouveaux traités de l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC, en particulier l'application des droits;
- les mesures techniques de protection, la gestion des droits, la responsabilité des fournisseurs de services ou d'accès en ligne.

Le colloque s'est achevé par des rapports nationaux sur la mise en œuvre des traités dans les pays d'Afrique.



## Systemes mondiaux d'enregistrement

### Promouvoir le PCT en Amérique latine : l'union fait la force

L'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB), l'Office espagnol des brevets et des marques et la Direction nationale de la propriété industrielle de l'Uruguay un séminaire visant à promouvoir l'adhésion des pays de l'Amérique latine au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui s'est tenu à Montevideo (Uruguay) au mois de mars.

À l'heure actuelle, seuls deux pays hispanophones de l'Amérique latine, à savoir Cuba et le Mexique, sont membres du PCT.

Le séminaire s'est ouvert par une présentation du PCT, suivie d'un exposé sur le système européen et

le rôle du PCT dans le système international des brevets.

Des représentants de l'Office espagnol des brevets et des marques et de l'OEB ont proposé une analyse, sur la base de leur propre expérience, du rôle des partenaires institutionnels du système du PCT, c'est-à-dire du Secrétariat de l'OMPI, des administrations chargées de la recherche internationale et des administrations chargées de l'examen préliminaire international.

L'Institut national de la propriété industrielle du Brésil et l'Office cubain de la propriété industrielle ont fait aussi part de leurs expériences respectives en matière de

gestion du système du PCT, en leur qualité d'office récepteur, désigné ou élu. Des exposés ont également été présentés par des conférenciers de l'OMPI, de l'OEB, de l'Office espagnol des brevets et des marques, de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil et de l'Office cubain de la propriété industrielle.

Des utilisateurs importants du système du PCT originaires des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de l'Espagne ont, en collaboration avec des avocats mexicains ou espagnols spécialisés dans le droit des brevets, fait suivre les exposés d'un débat sur les avantages offerts par le système du PCT.



Puis a eu lieu une table ronde sur les avantages qu'il y aurait, pour les pays de l'Amérique latine, à adhérer au PCT, à laquelle ont participé des fonctionnaires invités par les offices nationaux, qui ont tous estimé que l'adhésion de leur pays au PCT avait permis de moderniser les systèmes nationaux de brevets.



Le port de mer de Montevideo (Uruguay)

Plus de 120 personnes ont participé à ce séminaire, y compris des fonctionnaires nationaux de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, d'El Salvador, de l'Équateur, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela.

## Le Bulletin des dessins et modèles internationaux de l'OMPI est désormais disponible sur disque compact ROM

Les utilisateurs de l'Arrangement de La Haye peuvent désormais recevoir les images publiées dans le Bulletin des dessins et modèles internationaux de l'OMPI sur disque compact ROM. Il s'agit là d'une nouvelle étape de l'action menée par l'OMPI pour automatiser intégralement ses procédures administratives en se tenant à la pointe du progrès technique. Cette politique a débouché sur une baisse de 20% des taxes de publication payées par les déposants d'une demande d'enregistrement de dessin ou modèle industriel.

La nouvelle publication mensuelle sur disque compact ROM, qui existe depuis le 31 mars dernier, comprend toutes les données bibliographiques et reproductions de dessins et modèles contenus dans les nouveaux dépôts enregistrés et est cumulative. Cela signifie que les utilisateurs peuvent faire des recherches sur les enregistrements internationaux de toute une année dans deux disques seulement. Chaque disque, contenant l'équivalent de neuf mois d'enregistrements environ, regroupe les données des mois précédents jusqu'à ce qu'il soit rempli. Progrès majeur, les

recherches peuvent être faites désormais selon différents critères tels que pays désignés, types d'article et nom du déposant.

La création du disque compact ROM est un atout supplémentaire pour le système de La Haye, service dont le rapport qualité-prix ne cesse de s'améliorer.



### Qu'est-ce que l'Arrangement de La Haye?

L'Arrangement de La Haye offre une solution originale, simple et économique aux particuliers pour enregistrer un dessin ou modèle dans plusieurs pays : au lieu d'avoir à déposer dans chacun une demande nationale, ils peuvent, grâce au système de La Haye, désigner parmi les 29 États membres ceux où ils souhaitent obtenir la protection. Une fois le dépôt international effectué, il fait l'objet d'une publication dans le Bulletin des dessins et modèles internationaux.

# Nouveaux États parties aux traités administrés par l'OMPI

## janvier-mars 1999

### Propriété industrielle

#### Convention de Paris

La Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle a été conclue en 1883 et constitue l'un des piliers du système international de propriété intellectuelle tel que nous le connaissons aujourd'hui. Elle concerne la propriété industrielle dans l'acception la plus large de cette expression et vise les inventions, les marques, les dessins et modèles industriels, les modèles d'utilité (sorte de "petits brevets" prévus par la législation de quelques pays), les noms commerciaux (dénomination sous laquelle une activité industrielle ou commerciale est exercée), les indications géographiques (indications de provenance et appellations d'origine) ainsi que la répression de la concurrence déloyale.

L'Équateur et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont adhéré à la Convention de Paris, portant à 153 le nombre total d'États contractants.

#### Protocole de Madrid

Le Protocole de Madrid a été conclu en 1989 pour introduire de nouvelles caractéristiques dans le système de Madrid. Celles-ci remédient à plusieurs difficultés qui empêchaient certains pays d'adhérer à l'Arrangement de Madrid en rendant le système plus souple et davantage compatible avec la législation nationale de ces pays.

L'Autriche a adhéré au Protocole de Madrid, portant à 37 le nombre total d'États contractants.

#### Arrangement de Lisbonne

L'Arrangement de Lisbonne a pour but d'assurer la protection des appellations d'origine, c'est-à-dire de la "dénomination géographique d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus exclusivement ou essentiellement au milieu géographique, comprenant les facteurs naturels et les facteurs humains" (article 2). Ces dénominations sont enregistrées par le Bureau international de l'OMPI à Genève à la requête de l'administration compétente de l'État contractant intéressé. Le Bureau international notifie les enregistrements aux autres États contractants. Excepté s'il déclare, dans le délai d'un an, qu'il ne peut assurer la protection d'une dénomination enregistrée, tout État contractant doit protéger une dénomination ayant fait l'objet d'un enregistrement international aussi longtemps qu'elle est protégée dans le pays d'origine.

La Yougoslavie a adhéré à l'Arrangement de Lisbonne, portant à 19 le nombre total d'États contractants.

## Droit d'auteur

### Convention de Berne

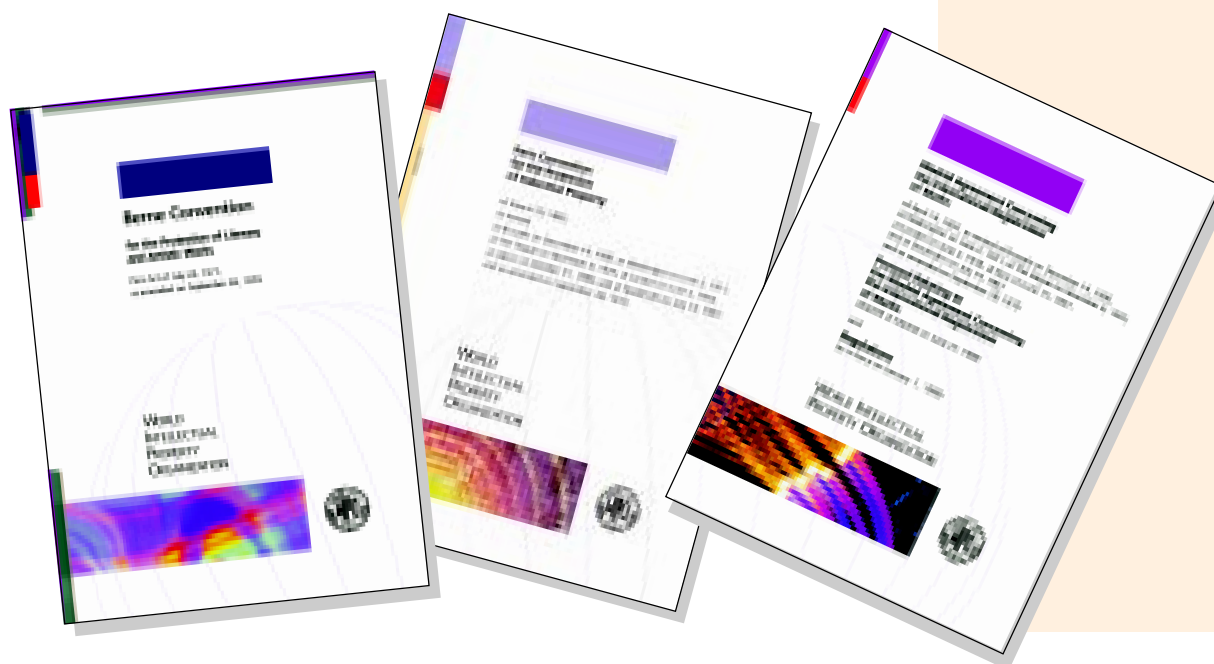
La Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques a été conclue en 1886. Elle fixe et définit des normes minimales de protection des droits patrimoniaux et moraux des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques.

L'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Kazakhstan ont adhéré à la Convention de Berne, portant à 136 le nombre total d'États contractants.

### Convention de Bruxelles

La convention prévoit l'obligation pour chaque État contractant de prendre des mesures adéquates pour faire obstacle à la distribution non autorisée sur son territoire, ou à partir de son territoire, de tout signal porteur de programmes qui est transmis par satellite. La distribution est considérée comme non autorisée si elle n'a pas été autorisée par l'organisme – essentiellement un organisme de radiodiffusion – qui décide de quoi le programme se compose. Cette obligation existe à l'égard des organismes qui sont ressortissants d'un État contractant. Toutefois, les dispositions de cette convention ne sont pas applicables lorsque la distribution des signaux est faite à partir d'un satellite de radiodiffusion directe.

Le Costa Rica a adhéré à la Convention de Bruxelles, portant à 23 le nombre total d'États contractants.



## Nouvelles nationales

### Le directeur général de l'OMPI participe à la célébration du centenaire de l'Office autrichien des brevets

Le 22 avril dernier, le directeur général a participé à une cérémonie destinée à marquer le centième anniversaire de l'Office autrichien des brevets, en la présence du président de la République, S.E. M. Thomas Klestil, et du ministre des affaires économiques, M. Hannes Farnleitner. M. Idris a salué l'œuvre accomplie par l'Office autrichien des brevets au cours de ce siècle, en disant que cette institution a été "à l'avant-garde de la coopération internationale en matière de

protection des droits de propriété intellectuelle".

"C'est à Vienne, il y a plus d'un siècle, qu'ont été jetées les bases de ce qui allait devenir le système de propriété intellectuelle que nous connaissons aujourd'hui", a déclaré M. Idris, qui a relevé que la décision prise par le Gouvernement autrichien en 1873 de protéger les inventeurs présentant leurs créations à l'Exposition internationale de Vienne a enclenché un processus qui allait aboutir à l'adoption de la

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, un des principaux traités de propriété intellectuelle.

Le directeur général a aussi fait observer que "parmi les nombreuses contributions de l'Autriche au renforcement de la protection de la propriété intellectuelle, son office des brevets a joué un rôle éminent dans l'élaboration de l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques".

## Expositions

### L'OMPI participe au vingt-septième Salon international des inventions de Genève

Le 26 avril dernier, l'OMPI a accueilli la conférence de presse précédant le vingt-septième Salon international des inventions de Genève, qui permet aux inventeurs d'obtenir un appui commercial et au grand public de voir les derniers "gadgets" qui, avec un peu de chance, seront bientôt sur le marché. Depuis 20 ans, l'OMPI participe à cette réunion internationale d'inventeurs qui, cette année, proposera un millier de nouvelles inventions provenant de 44 pays différents.

Cette participation de l'OMPI reflète le souci de l'Organisation de promouvoir l'innovation à tous les niveaux. L'OMPI remettra aussi à cette occasion deux médailles d'or, qui seront attribuées au meilleur inventeur originaire d'un pays en développement et à l'inventrice la plus remarquable.

Toujours sur le thème des inventrices, l'OMPI présente aussi à ce salon son exposition intitulée "Ces femmes qui inventent", qui regroupe des inventions de femmes



du monde entier. Les inventions en question prennent la forme d'innovations scientifiques, médicales ou technologiques, ou d'objets de tous les jours tels que le correcteur liquide, le filtre à café jetable ou encore un sauteur pour bébé.



# CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ORGANISÉE PAR  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE, 14-16 SEPTEMBRE 1999

## Thème de la conférence

La conférence examinera l'impact du commerce électronique et de la technologie numérique sur la propriété intellectuelle et les réponses qui sont actuellement apportées sur les plans national et international.

La conférence s'organisera autour d'un certain nombre de séances plénières et d'ateliers pratiques. Les séances plénières porteront sur les évolutions technologique et commerciale qui ont abouti à l'émergence du commerce électronique, transformation économique majeure intervenue à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Seront également abordés la difficulté d'établir des principes destinés à régir ce phénomène mondial, les principaux défis soulevés à l'égard du système de propriété intellectuelle, et l'impact du commerce électronique sur les pays en voie de développement. Les ateliers pratiques traiteront des développements intervenus dans des secteurs plus spécifiques comme la publication, la musique, le cinéma, ainsi que les changements relatifs à la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle actuellement introduits pour tenir compte des nouvelles technologies de l'information.

## Conférenciers

Les conférenciers viendront des secteurs public et privé : il s'agira de ministres et de directeurs de grandes entreprises ayant des activités en rapport avec le commerce électronique. Les noms des conférenciers seront publiés sur l'Internet au fur et à mesure de leur confirmation à l'adresse suivante : <http://ecommerce.wipo.int>.

## Lieu et dates

La conférence aura lieu au Centre international de conférences de Genève (CICG), 15 rue de Varembe, 1211 Genève 20, Suisse.

Elle se déroulera de 9 heures à 18 heures. Les participants sont invités à se présenter à 8 h 15 le premier jour de la conférence afin de s'enregistrer.

# Calendrier des réunions

## 4 - 11 mai (Genève)

### Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (deuxième session)

Le comité poursuivra ses travaux concernant l'élaboration d'un protocole ou d'un traité distinct sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, la protection des bases de données et l'élaboration d'un traité sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion.

*Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

## 31 mai - 3 juin (Genève)

### Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (première session)

Le comité, issu de la fusion des anciens Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (PC/IP) et Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (CP/DA), examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI en vertu de l'actuel programme et budget, et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

*Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, certaines organisations.

## 7 - 11 juin (Genève)

### Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (deuxième session, seconde partie)

Le comité achèvera son travail sur les dispositions relatives à la protection des marques notoires et commencera ses travaux concernant l'utilisation des marques sur l'Internet.

*Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

## 14 et 15 juin (Genève)

### Comité permanent des techniques de l'information (troisième session)

Le comité examinera et arrêtera un projet de plan stratégique pour le vingt et unième siècle, en vue de donner des orientations générales concernant toutes les activités relatives aux techniques de l'information menées au sein du SCIT.

*Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

## 15 juin (Genève)

### Réunion d'orientation sur la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels

Le Secrétariat de l'OMPI fournira des renseignements d'ordre général sur la conférence diplomatique (voir plus loin).

## 16 juin - 6 juillet (Genève)

### Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels

La conférence diplomatique doit adopter un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye, assorti d'un règlement d'exécution y relatif.

*Invitations* : en qualité de membres ordinaires, les États membres de l'OMPI; en qualité de membres spéciaux, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI ainsi que certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

*Invitations* : tous les États et organisations invités à la conférence diplomatique (voir plus loin).

**5 – 7 juillet (Genève)****Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqué conjointement par l'OMPI, l'OIT et l'UNESCO)**

Le comité intergouvernemental examinera la situation en matière de protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.

*Invitations* : les États membres du comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

**2 et 3 août (Genève)****Table ronde sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones**

Cette table ronde vise à faciliter un échange de vues entre les responsables politiques et les peuples autochtones en ce qui concerne une application plus efficace du système de propriété intellectuelle et d'éventuelles améliorations de celui-ci pour protéger les connaissances traditionnelles.

*Invitations* : États membres de l'OMPI; organisations gouvernementales et non gouvernementales, internationales et nationales intéressées; représentants de groupes autochtones et de communautés locales ainsi que toutes personnes intéressées.

**14 – 16 septembre (CICG Genève)****Conférence sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique**

La conférence, qui examinera l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle, comprendra des séances plénières portant sur l'évolution d'ensemble du commerce électronique et ses implications pour la propriété intellectuelle ainsi que des ateliers portant sur divers aspects du programme de travail de l'OMPI en rapport avec le commerce électronique, tels les noms de domaine de l'Internet, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), les travaux relatifs à un protocole du WPPT pour les œuvres audiovisuelles, l'utilisation des marques sur l'Internet et

le recours aux outils du commerce électronique pour la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle.

*Invitations* : États membres de l'OMPI, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies, organisations internationales ou régionales, organisations non gouvernementales et toutes personnes intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

**20 – 29 septembre (Genève)****Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-quatrième série de réunions)**

Toutes les assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en sessions ordinaires.

*Invitations* : en qualité de membres ou d'observateurs, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

**8 – 10 novembre (Genève)****Réunion d'information sur la biotechnologie**

Ce groupe a pour tâche d'étudier les aspects de la biotechnologie en rapport avec la Convention sur la diversité biologique touchant à la propriété intellectuelle, y compris le rôle que pourrait jouer le système de la propriété industrielle pour faciliter l'accès aux techniques connexes et leur transfert.

*Invitations* : États membres de l'OMPI; organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales.

**15 – 19 novembre (Genève)****Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (troisième session)**

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa deuxième session (4 – 11 mai 1999).

*Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI, ou de l'Union de Berne, et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

# Publications

**En avril 1999, l'OMPI a fait paraître les nouveaux produits suivants :**

- *Patent Cooperation Treaty and Regulations Under the PCT* (en vigueur à partir du 1er Janvier 1999), anglais, n° 274(E), 18 francs suisses.
- Brochure *Informations générales* (japonais), n° 400(J), gratuite.

Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

**OMPI**  
**34, chemin des Colombettes**  
**C.P. 18**  
**CH-1211 Genève 20, Suisse**

**Téléphone : 41 22 338 91 11**  
**Télécopieur : 41 22 740 18 12**  
**Adresse électronique :**  
**publications.mail@wipo.int**

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.

